

ISLE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024-02 avec 2 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/02/2024

Objet : Vote du Compte Administratif 2023

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 14/02/2024 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2024-02. CA 2023.pdf

Annexes :

1 - CA CIOL 2023.pdf

2 - CA 2023 CIOL signatures.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20240208-2024-02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi huit février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure et trente minutes au 4 rue de la gare à Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical : 01-02-2024.

Objet : Vote du CA 2023.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, M. Karl PERIGAUD, Mme Aline COUDERT
Mme Émilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, M. Florian CAMPOURCY, Mme
Alexandra MALISSEN.

Excusés : Mme Viviane RAFFIER, Mme Cécile FADAT,

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	6	4
Votants	6	-
Pour	6	-
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Conformément à la loi, le Président ne participe pas au vote du Compte Administratif.

Le Comité Syndical élit son Président, M. Maurice LEBOUTET pour le vote du compte administratif 2023 du CIOL.

La période considérée est l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il a été proposé au Comité syndical d'examiner le compte administratif 2023 présenté en termes identiques au compte de gestion du comptable public.

Il s'établit ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2023	327 132,13 €
Recettes de l'exercice 2023	332 117,50 €
Résultat de la section de fonctionnement	4 985,37 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2023	168,10 00 €
Recettes de l'exercice 2023	3 735,99 €
Résultat de la section d'investissement	3 567,89 €

Le compte Administratif détaillé en nomenclature M57 est consulté par les représentants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif 2023 du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges joint à cette délibération et prend acte que la Note de Présentation Brève et Synthétique du Compte Administratif 2023.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ;14/02/2024

Isle, le 14/02/2024
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

